

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 26 janvier 2018</b>	<b>N° 2018-36</b>

Convocation du 19 janvier 2018

Aujourd'hui vendredi 26 janvier 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, M. Gérard CHAUSSET, M. Jacques COLOMBIER, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Patrick PUJOL à Mme Anne-Marie LEMAIRE  
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU  
M. Jacques BOUTEYRE à Mme Cécile BARRIERE  
Mme Anne BREZILLON à Mme Maribel BERNARD  
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Max COLES  
Mme Chantal CHABBAT à M. Jean-Jacques BONNIN  
Mme Solène CHAZAL à Mme Elisabeth TOUTON  
Mme Brigitte COLLET à M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM  
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Marie-Hélène VILLANOVE  
Mme Michèle DELAUNAY à Mme Emmanuelle AJON  
M. Nicolas FLORIAN à M. Didier CAZABONNE  
M. Philippe FRAILE MARTIN à M. Daniel HICKEL  
Mme Magali FRONZES à M. Alain CAZABONNE  
Mme Martine JARDINE à M. Thierry TRIJOLET  
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF  
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA  
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET  
M. Michel POIGNONEC à Mme Anne-Lise JACQUET

**EXCUSE(S) :**

Monsieur Fabien ROBERT.

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Christophe DUPRAT à Mme Dominique IRIART à partir de 10h50  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 10h30  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Benoit RAUTUREAU à partir de 11h05  
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI jusqu'à 10h30  
Mme Karine ROUX-LABAT à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 10h50

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 26 janvier 2018</b>	<b>Délibération</b>
	Direction générale Haute qualité de vie  <b>Direction énergie écologie et développement durable</b>	<b>N° 2018-36</b>

---

**Contrat local de santé (CLS) de Bordeaux Métropole - Perception d'une subvention de l'Agence régionale de santé (ARS) 2017 - Décision - Autorisation**

---

Madame Anne WALRYCK présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

**L'avancée de l'élaboration du Contrat local de santé (CLS) de Bordeaux Métropole**

Bordeaux Métropole est engagée dans un contrat local de santé à l'échelle métropolitaine depuis le 26 juin 2015.

La phase d'élaboration de la stratégie du CLS a ainsi été finalisée. Un accord cadre a été formalisé et validé en Conseil du 19 mai 2017.

La phase d'élaboration du plan d'action démarrée en septembre 2017 devrait être achevée au début d'année 2018. Elle s'organise notamment autour de l'animation de cinq groupes de travail thématiques, du groupe projet élargi et du comité de pilotage, et se traduit donc par une charge de travail accrue pour le service.

Dans ce contexte, il a été décidé de recruter une chargée de mission à mi-temps, en appui de la coordonatrice du CLS, de septembre à décembre 2017.

**L'accompagnement du CLS de Bordeaux Métropole par l'Agence régionale de santé (ARS)**

L'ARS Nouvelle-Aquitaine accompagne 35 contrats locaux de santé sur la Région Nouvelle-Aquitaine que ce soit en création ou en renouvellement. C'est une de ses priorités.

L'action du CLS métropolitain est en cohérence avec les politiques publiques de l'ARS (plan régional santé, plan régional santé environnement) et de Bordeaux Métropole : plan d'action haute qualité de vie (plan climat air énergie territorial) et politique de la ville (volet santé du contrat de ville).

L'agence régionale de santé soutient particulièrement le CLS de Bordeaux Métropole de par l'ampleur de la population ciblée sur le territoire et particulièrement sa population vulnérable. La vocation du CLS est en effet de lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé.

L'ARS s'est engagée dans l'accord cadre à mettre prioritairement « à disposition des signataires du CLS des services d'appui, internes à l'ARS ou via des opérateurs financés à cet effet, en matière d'observation, de conduite de projet et de formation ». Son engagement consiste également à « inviter les opérateurs

financés sur le territoire concerné à orienter une partie de leurs moyens vers les actions du projet local de santé métropolitain ».

De surcroît, l'ARS accompagne spécifiquement et financièrement les équipes d'ingénierie dédiées à la coordination du CLS, ceci à hauteur de 15 000€ par an pour un temps plein, pour en garantir la mise en œuvre.

### **L'engagement de Bordeaux Métropole**

Le rapport au bureau n° 30815 en date du 11 février 2016 relatif à la définition d'une nouvelle stratégie « haute qualité de vie » précise les enjeux de Bordeaux Métropole en matière de transition écologique, énergétique et de développement durable.

Bordeaux Métropole s'est engagée pour sa part à « intégrer durablement la coordination du contrat local de santé et l'animation du projet métropolitain de santé au sein de ses services (...) ».

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

### **Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** la loi « Hôpital, patients, santé et territoire » (HSPT) du 21 juillet 2009, article L1434-17 relatif à la création des contrats locaux de santé, visant à mettre en cohérence le projet régional de santé et les démarches locales ;

**VU** le Code général des collectivités territoriales, article L5217-2, modifié par la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 – art.11, élargissant les compétences des métropoles, en particulier en matière de politique de la ville et en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et de politique de cadre de vie ;

**VU** la délibération de Bordeaux Métropole n°2015/55 du 26 juin 2015 relative à la convention cadre du contrat de ville, dont son volet « santé » ;

**VU** la délibération de Bordeaux Métropole n°2017/345 du 19 mai 2017 relative à la signature de l'accord cadre du Contrat local de santé métropolitain,

**VU** la délibération de Bordeaux Métropole n°2017/493 du 7 juillet 2017 approuvant le plan d'action pour un territoire durable à haute qualité de vie et le plan climat air énergie territorial;

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** l'accompagnement financier de l'ARS pour le Contrat local de santé métropolitain est conforme aux engagements réciproques des deux signataires et concourt à l'élaboration du plan d'action du CLS,

### **DECIDE**

**Article 1** : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à exécuter toutes les démarches et formalités nécessaires à la perception de la subvention de l'Ars pour l'exercice 2017 pour le poste de chargé de mission du CLS ;

**Article 2** : d'acter la participation de Bordeaux Métropole à hauteur de 2 500€ ;

**Article 3** : d'imputer la dépense globale à hauteur de 5 000€ au chapitre 012, article 64131, fonction 020 du budget principal CDR GBB de l'exercice 2017 ;

**Article 4** : d'imputer la recette de subvention à venir d'un montant global de 2 500€ de l'ARS Nouvelle-Aquitaine au chapitre 74, article 74788, fonction 020 du budget principal CDR GBB de l'exercice 2017 ;

**Article 5** : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer tout acte permettant l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 janvier 2018

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>5 FÉVRIER 2018</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE :</b> <b>5 FÉVRIER 2018</b></p>	<p>Pour expédition conforme, la Vice-présidente,  Madame Anne WALRYCK</p>
---	---